

# Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération du 04 avril 2016, le Conseil Municipal de Lamelouze a engagé une procédure de révision de son P.L.U..

Le PLU en vigueur doit intégrer les grands enjeux d'aujourd'hui ainsi que les lois entrées en application depuis :

- loi Grenelle I, ou loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,
- Loi d'Engagement National pour l'Environnement (ENE) dite Grenelle II,
- Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (MAP),
- Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF),
- Loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR).

La mission de révision du PLU a été confié au groupement d'agences Urba.pro et Naturae à Sète.

Plus qu'un simple document d'urbanisme réglementaire, le PLU comportera une approche de projets et privilégiera une concertation avec la population et les acteurs du territoire. Cette démarche de concertation participative menée en collaboration avec le Conseil Départemental du Gard permettra au PLU de bénéficier du label « Gard Durable ».

La procédure de révision du PLU s'organise suivant les étapes :

La démarche de concertation avec les citoyens sera mise en œuvre de la manière suivante :

- Diffusion d'un formulaire de candidature pour participer aux ateliers ;
- Constitution du panel citoyen (20 personnes maxi.) ;



- **1<sup>ère</sup> réunion publique : 2 février à 18h.**

Information à la population de la révision du PLU et présentation de la démarche du panel citoyen et des ateliers participatifs.

- Désignation du panel citoyen ;
- Ateliers citoyens 1 et 2 : atouts, faiblesses, enjeux du territoire. Les thématiques abordées seront biodiversité, paysage, cadre de vie, fonctionnement urbain...

Les ateliers sont programmés semaine 10 et 12 à 18h



- 2<sup>ème</sup> réunion publique :

Restitution des enjeux identifiés par le BE et présentation du travail en ateliers par les représentants du panel.

- 3<sup>ème</sup> réunion publique :

Restitution du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

- 4<sup>ème</sup> réunion publique :

Restitution du projet réglementaire : règlement, zonage et orientation d'aménagement et de programmation.

A noter qu'une concertation spécifique avec les acteurs du monde agricole sera organisée afin d'intégrer ces enjeux particuliers.

De plus, un registre de concertation est ouvert à tous en Mairie pour y déposer vos avis et vos questions sur le PLU. Ces commentaires seront analysés et si nécessaire intégrés au projet de PLU.

